



Recrutement : devenir enseignant grâce au dispositif de « pré-professionnalisation »



L'une des mesures phares de la loi pour « une école de la confiance » qu'examinent les députés depuis lundi 11 février, est celle de la pré-professionnalisation. Son but : accompagner les étudiants, futurs enseignants, grâce à une aide financière et un tutorat sur 3 ans.

Avec le projet de loi pour une « école de la confiance », Jean-Michel Blanquer poursuit la « transformation du système éducatif ». Parmi les mesures phares comme le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP/REP+, figure la mise en place de la pré-professionnalisation.

Ce dispositif consiste à recruter des étudiants qui se destinent à devenir enseignants, à s'exercer à enseigner avec le statut d'assistant d'éducation, en primaire et dans le secondaire. Un moyen de se bâtir progressivement une expérience professionnelle avant de passer le concours pour devenir enseignant.

Allier théorie et pratique

Concrètement, les étudiants seront recrutés en deuxième année de Licence (L2), et ne seront qu'en situation d'observation dans la classe. Ils pourront néanmoins aider les élèves à faire leurs devoirs. En L3, les apprenants seront davantage dans l'action puisqu'ils pourront co-intervenir avec l'enseignant. En première année de Master (M1), les étudiants seront capables de prendre en charge de petits groupes d'élèves. À raison de 6 à 8 heures de présence dans un établissement primaire ou secondaire, ils commenceront progressivement à enseigner avec le statut d'assistant d'éducation. Cette pré-professionnalisation se fera sous tutorat d'un professeur référent, indemnisé pour cette mission.

Et, pour attirer les candidats, le gouvernement avance des arguments financiers. « Ils bénéficieront de près de 700 euros par mois en L2, puis près de 1 000 euros par mois en L3 et M1 [...]. Cet accompagnement pourra se cumuler avec des bourses, ce qui permettra de sécuriser des cursus d'étude pour des élèves issus de milieux défavorisés », comme l'explique une note du gouvernement.

L'objectif est de renforcer l'attractivité du métier de professeur – un défi majeur pour l'Éducation nationale – et de mieux accompagner les futurs enseignants

Le ministère souhaite déployer ce dispositif et recruter 1 500 assistants d'éducation à la rentrée. Dès 2020, le nombre d'entrants dans le dispositif devrait atteindre les 3 000. À terme, il souhaite que 15 % des nouveaux professeurs aient suivi ce parcours.

Najoua Azlag

Partagez l'article

Facebook Twitter Email Google

A lire aussi



Formation des enseignants : un pré-recrutement dès 2019

- Le dispositif « plus de maîtres que de classes » va encore diminuer
- 3ème édition du dispositif « Mon ESS à L'Ecole »
- Evaluations de CP-CE1 : « Je suis persuadé que d'ici quelques mois, le dispositif sera...

Partagez votre avis Annuler

Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée .

Modération par la rédaction de VousNousIls. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez

d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit adressez-vous à CASDEN Banque Populaire, VousNousIls.fr, 91 Cours des roches, Noisiel, 77424 Marne La Vallée Cedex 2.